



Accident mineur 12 ans indemnisation

Par **paula20000**, le **29/06/2016** à **21:25**

Bonjour, voilà les faits: le 14 août 1975 j'ai été victime à l'âge de 12 ans d'un accident de voiture qui a fait 3 morts et 4 blessés. J'ai passé près d'un mois à l'hôpital. Je me suis aperçue que je n'avais jamais été indemnisée. Mon père s'est à l'époque désigné comme mon responsable légal, alors qu'il a menti car c'était ma mère. J'étais dans le véhicule qui a été victime de l'accident, mon oncle est décédé et ma cousine blessée. Ma cousine et sa mère ont reçu de très grosses sommes à titre d'indemnisation, et moi rien. En tant que mineur les sommes qui m'étaient dues auraient dû être mises sous tutelle jusqu'à ma majorité; pouvez-vous m'aider sachant qu'en 1986 et 1993 j'ai été aussi victime d'accidents de la circulation et que les experts relatent les faits dans leurs rapports d'expertise. Merci pour votre aide. Je suis convaincue que les instances de l'état et le juge des tutelles n'ont pas fait leur travail et que mon père a été le bénéficiaire de cette indemnisation. Aujourd'hui j'ai besoin de savoir. Ce n'est pas l'argent qui motive ma démarche, mais la certitude qu'on m'a volé ma santé (interdiction de sport suite à cet accident, vertiges permanents encore aujourd'hui, et future opération des lombaires à venir). J'ai aujourd'hui un statut de RQTH, qui était prévisible à la lecture de certaines expertises (j'en ai fait au moins 4). Merci à vous...Paula